

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt à la Mairie, à dix-neuf heures, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BEROS, PROUVIER, M. HOLVOET, MME PRUD'HOMME, M. FOURNIER, MMES ADAMSKI, BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. VINCENT a donné pouvoir à Mme PASTOR, Mme PITKIAYE a donné pouvoir à MME BEROS et M. NORIS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**ABSENTE EXCUSÉE** : MME DEWANCKER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. HUBERT.

#### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2020**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

#### **2 - CONTRAT RURAL – AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DES POURTOURS OUEST ET RUE DE MALVOISINE**

Monsieur le Maire rappelle que ce contrat rural consiste en l'aménagement de voirie de la rue des Pourtours Ouest qui deviendra en sens unique pour les véhicules venant d'ANDREZEL vers MELUN. Ce sens est privilégié afin que les personnes passent dans le centre du village plutôt le soir. Ce qui est plus pertinent pour un arrêt chez nos commerçants.

L'autre partie des travaux concerne la rue de Malvoisine. Monsieur le Maire projette le plan des aménagements prévus. La voirie sera réalisée en enrobés cloutés, la finition des trottoirs sera en résine gravillonnée claire et les bordures des caniveaux seront en grés de récupération afin de satisfaire aux recommandations des bâtiments de France. À noter également que les espaces en herbe seront conservés et d'autres créés.

Les trottoirs seront mis aux normes réglementaires soit 1,40 m de large et 21 places de stationnement seront créées. Pour rappel, l'enfouissement des réseaux a été réalisé cette année et les luminaires sont désormais à led.

Monsieur le Maire a reçu une partie des riverains de la rue de Malvoisine qui ont très bien accueilli le projet.

À la demande de Monsieur HOLVOET sur l'accès aux personnes à mobilité réduite, notamment au niveau du commerce de la Pizzeria, il lui est répondu qu'il y aura des bateaux devant chaque entrée de propriété et que les passages piétons seront équipés de bandes podotactiles.

D'autre part, afin de ne pas devoir rouvrir la route dans les prochaines années, les riverains avaient été contactés afin d'éventuellement se raccorder au gaz avant le début des travaux.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 4 novembre dernier pour l'ouverture des plis. Cinq offres ont été reçues :

		COLAS	WIAME	EIFPAGE	PEPIN	SOTRABA
<b>Travaux</b>	Base	209 670,00 €	284 983,34 €	345 251,00 €	450 105,00 €	384 950,00 €
<b>Opt1</b>	Enrobés cloutés Malvoisine	2 550,00 €	2 280,00 €	2 790,00 €	1 500,00 €	69 000,00 €
<b>Opt2</b>	Résine gravillonnée claire	31 500,00 €	23 905,00 €	22 680,00 €	33 600,00 €	31 500,00 €
<b>Opt3</b>	Grès récupération	28 800,00 €	40 268,80 €	12 800,00 €	11 520,00 €	35 200,00 €
<b>Opt4</b>	Enrobés cloutés Pourtours	1 275,00 €	1 140,00 €	1 395,00 €	750,00 €	34 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>273 795,00 €</b>	<b>352 577,14 €</b>	<b>384 916,00 €</b>	<b>497 475,00 €</b>	<b>555 150,00 €</b>

L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise COLAS. Il est précisé que l'entreprise COLAS a déjà, par le passé, réalisé des travaux de voirie et les résultats étaient plus que satisfaisants. L'entreprise prévoit 3 semaines de travaux pour la rue de Malvoisine et 1 semaine pour la rue des Pourtours Ouest car elle prévoit de mettre plusieurs équipes sur ce projet. C'est également un avantage afin de limiter la gêne occasionnée par les travaux.

Dès jeudi 26 novembre, des courriers partiront pour annoncer aux entreprises qu'elles ne sont pas retenues. Il faut attendre 11 jours en cas de contestation.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **VALIDE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres et **RETIENT** la **Société COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE** pour un montant total des travaux H.T. de 273 795,00 € (soit T.T.C. de 328 554,00 €).

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché.

## 10 - QUESTIONS DIVERSES

### Projet de maison médicale

Cela fait plusieurs années que le projet de maison médicale a été initié. Récemment Monsieur le Maire a rencontré les 2 médecins présents sur la commune. Il en ressort que les médecins seraient prêts à s'engager dans le montage de ce projet.

Monsieur le Maire explique qu'au total, c'est une patientèle de 8000 personnes que reçoivent les Docteurs MONCHI et RICHARD montrant ainsi que le rayonnement de nos médecins va au-delà de CHAMPEAUX.

Par conséquent, Monsieur le Maire a entrepris la démarche de rencontrer les Maires et Conseils Municipaux des communes avoisinantes afin de voir comment élaborer un projet commun qui pourrait consolider l'offre médicale sur notre territoire. Cette orientation permettrait également de mutualiser le service et les frais d'un tel projet.

Les premiers retours sont très positifs et cela permet d'avancer plus avant vers des solutions de regroupement type Syndicat de Communes.

**Éclairage public**

Monsieur HOLVOET informe le Conseil que la Société SPIE, en charge de l'éclairage public, a accumulé du retard. Plusieurs points lumineux ne fonctionnent plus notamment rue du Stade et rue Sarrazin Desmaraise mais l'entreprise devrait intervenir dans le courant de la semaine.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h50.***